



« L'Observatoire livre son analyse des impacts générés par la nouvelle organisation de l'enseignement primaire » le 19 mars 2010 aux médias...

Communiqué de presse

Y a-t-il un pilote dans l'école ?

La Société pédagogique genevoise a découvert les résultats de l'enquête menée par l'Observatoire, le 18 mars 2010 au soir, en séance de la commission de fonctionnement. Quelque 70 pages ont été remises aux partenaires, dont les réponses aux 148 questions des différents questionnaires (enseignants-parents-directeurs). L'association professionnelle estime qu'en l'absence de véritable analyse des résultats, matériellement impossible à ce stade, tout effet d'annonce est prématuré¹. Des vérifications sont à faire, des données sont à croiser, etc. Un travail considérable attend la commission ad hoc si l'intention du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) reste d'exploiter ce matériau pour améliorer le système scolaire et, *in fine*, les prestations aux élèves.

En l'état, le syndicat ne peut que **rappeler les alertes** qu'il a lancées, dès l'automne 2008, suite à ses divers sondages, enquêtes, prises de position et résolutions, en particulier sur les questions du soutien aux élèves en difficulté, des mesures d'accompagnement, des conseils d'établissement, de la surcharge de travail administratif, de l'inadéquation des directives, de l'action controversée de la direction générale et des directeurs en charge des régions, etc.² Ces divers textes, selon toute vraisemblance, gardent leur pertinence au regard de l'actualité.

Encore une fois, la SPG ne tirera **aucune conclusion hâtive**. Il semble toutefois que si les directeurs d'établissement et les enseignants se rejoignent d'une certaine manière dans leurs appréciations, ont une perception commune des entraves actuelles au bon fonctionnement de l'enseignement primaire, et, en résumé, identifient assez bien les **carences de pilotage**, cette convergence de vues devrait constituer une occasion de prendre enfin des mesures correctives, sans trop attendre.

Cela dit, l'association professionnelle, tout en invitant le DIP à mieux écouter l'avis du corps enseignant, exprimé au travers du syndicat, entend veiller à ce que la **concertation** puisse jouer son rôle et s'investira dans les travaux à venir afin d'établir, au moyen des régulations qui s'imposent, une école plus juste pour les élèves.

Le comité de la SPG – 19 mars 2010

www.spg-syndicat.ch

¹ L'Observatoire n'a pas consulté la commission ad hoc sur l'opportunité de tenir une conférence de presse, ce que la SPG ne cautionne pas ; voir la [résolution de l'Assemblée des délégué-e-s du 21 sept. 2009 sur « L'Observatoire du fonctionnement de l'enseignement primaire »](#)

² Voir notamment :

- [Synthèse des résultats de l'enquête sur le nouveau fonctionnement, 15 déc. 2008](#)
- [Résolution de l'Assemblée des délégué-e-s du 27 janvier 2009 sur les « Conseils d'établissement »](#)
- [Synthèse des résultats de l'enquête sur les conseils d'établissement, janv. 2009](#)
- [Prise de position de l'Assemblée des délégué-e-s du 21 sept. 2009 sur « L'enveloppe financière octroyée à l'établissement »](#)
- [Résolution de l'Assemblée des délégué-e-s du 3 nov. 2009 sur les « Mesures d'accompagnement »](#)
- [Texte remis aux député-e-s lors de l'audition du 16 déc. 2009 de la SPG par la commission de l'enseignement, sur les PL 1017 et 10262](#)
- [Résolution de l'Assemblée des délégué-e-s du 19 janvier 2010 sur « la confirmation / évaluation / nomination des directeurs d'établissement »](#)
- [Résultats du sondage sur la consultation des équipes dans le processus d'évaluation des directeurs d'établissement, 19 janv. 2010](#)